



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

TEXTE DES RESOLUTIONS ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 25 JUIN 2022 DE 10H30 A 15H30

à PERPIGNAN (Gymnase PONS - 46 Avenue Paul Gauguin)

Première résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 à Carcassonne (Halle des Sports Nicole ABAR).

Deuxième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par la Secrétaire Générale, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2021/2022.

Troisième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2021/2022.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au report à nouveau.

Quatrième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions règlementées, l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies.

Cinquième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel et des dispositions financières, l'Assemblée Générale, décide d'adopter le budget et les dispositions financières pour la saison 2022/2023.

Sixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale décide d'élire pour la période du 26 juin 2022 au 15 juillet 2023, conformément à l'article 18 des statuts et aux articles 9 et 10 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l'équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.

1er titulaire :

2ème titulaire :

Septième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.